

## Conseil d'administration : Lycée La Martinière Diderot

Séance du 10 février 2022.

Date de la convocation : 28/01/2022 Nombre de membres : 30 ; Quorum : 16

Présents à l'ouverture du conseil : 23 votants : 20 ;

Invités : Enseignants stagiaires en tant qu'observateurs.

### I. Affaires administratives :

#### ✓ Vérification du quorum :

Le quorum étant atteint, Madame la proviseure ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18h16 ;

Présents à l'ouverture du conseil : 23 votants : 20 .

#### ✓ Désignation d'un secrétaire de séance : Odile Lassasseigne ;

#### ✓ Approbation du PV du C.A. du 30 novembre 2021

♦ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 20

### II. Affaires pédagogiques :

#### ✓ - Préparation de rentrée structure et effectifs

Les élèves ont jusqu'au mois de juin pour choisir leurs enseignements de spécialité donc la répartition des heures et des ajustements pourront être effectués jusqu'en juillet.

La structure à la rentrée prochaine reste identique. Seule nuance pour les terminales technologiques puisque la répartition s'effectue en nombres d'élèves. Mais la configuration géographique du lycée ne permet pas de réunir les STL et les STI2D pour les cours du tronc commun. C'est la raison pour laquelle le rectorat a procédé, ce jour, à un abondement de 11h.

En mathématiques : 3 groupes en terminale car beaucoup de premières souhaitent poursuivre en terminale. Eventuellement ouverture d'un 2<sup>ème</sup> groupe de maths expertes. Donc pour l'instant on garde 3 heures pour ajuster les heures de maths en fonction des choix des élèves.

18h23 : arrivée de Mme Younès

Reconduction de la 2<sup>nde</sup> F2O (formation orientation ouverte) créée à la rentrée 2021. 10 heures vont être attribuées en fonction des projets qui seront élaborés pour cette classe.

#### ✓ - Répartition de la DGH en vue de la préparation du mouvement des enseignants

- Aucune suppression de poste n'est prévue. Il peut y avoir des suppressions de postes gelés. Cela va être le cas d'un poste d'anglais.
- 1 création en SES.
- Philosophie : BMP de 8 heures qui permet l'accueil d'un stagiaire.
- BMP de 5 heures en espagnol
- SVT : BMP de 6h.
- Economie gestion : complément de 4h
- Arts appliqués : stagiaire à hauteur de 10h.

IMP : 33,50 heures consacrées aux laboratoires, au numérique, aux coordo de BTS et de DNMADE.  
En 1<sup>ère</sup> technologique : ré-abondement des heures de maths ainsi qu'en biotechnologie.

En 2<sup>nde</sup> : beaucoup de connexions lors des JFO du 5 février.

1<sup>ère</sup> générale : 5 groupes de mathématiques. Ouverture d'un groupe en SVT, 1 en SES, 2 de SI.

Des ajustements auront lieu en fonction des effectifs. Cette année les élèves pourront choisir leurs spécialités jusqu'en juin, comme les élèves de 2<sup>nde</sup>.

En 1<sup>ère</sup> STL : effectif arrêté de 45 élèves avec des moyens dédoublés. Gros travail avec plusieurs lycées du Rhône pour expliquer et présenter cette filière et les perspectives.

**Post bac** : DNMADE -> situation reste identique.

Les enseignants jugent les DHG sont insuffisantes. Elles contraignent à s'en tenir aux horaires plancher. Les 11 heures en plus permettent d'être comme avant, mais LV2 à 1h30 en 1<sup>ère</sup> c'est insuffisant. Des certifications sont imposées en BTS, ce qui complique les choses. Les élèves de 2<sup>nde</sup> F2O ne bénéficient pas du même volume horaire qu'une seconde classique.

La certification PIX est également chronophage et nécessite beaucoup de temps de gestion administrative pour les enseignants.

Le déficit d'heures initiales crée des tensions dans les équipes.

C'est la raison pour laquelle les professeurs ont présenté une motion à laquelle se joignent les élèves, les parents et les personnels administratifs

♦ Vote : Abstention : 1      Contre : 16      Pour : 4

✓ - RI

Plusieurs modifications doivent être apportées suite à la lecture par le contrôle de légalité.

- **Les dispositions relatives à la pratique de l'EPS** ne sont pas assez détaillées -> l'enseignant doit adapter son enseignement en fonction des recommandations médiales.
- **Conseil de discipline**. -> Automaticité de l'engagement de la procédure disciplinaire dans 3 cas : lorsque l'élève est l'auteur de violence verbale à l'égard d'un membre du personnel de l'établissement, lorsque l'élève commet un acte grave à l'égard d'un membre du personnel ou d'un autre élève, lorsqu'un membre du personnel de l'établissement a été victime de violence physique.
- **Fraude** : mention de la gestion de la fraude lors des épreuves continues du baccalauréat n'est faite. Il a donc été décidé d'ajouter le paragraphe suivant :  
« En cas de fraude lors d'une épreuve de contrôle continu, un rapport sera rédigé par le professeur et adressé au proviseur ou proviseurs adjoints. Une commission réunissant le proviseur ou proviseur adjoint, le professeur et le CPE se réunira afin d'étudier le dossier. La note zéro pourra être attribuée si la fraude est caractérisée. L'élève et sa famille en seront avertis. »

♦ Vote : Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 21

### III. Affaires financières :

✓ **Contrats et Conventions :**

#### a. **Convention ACE 2022**

Vote : Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 21

**b. Convention centre chorégraphique national Rillieux la Pape » :**

Partenariat dans le cadre du projet Danser les mots pour les 2<sup>ndes</sup> arts appliqués.

Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 21

**c. Contrat fourniture Gaz et consignation bouteille :**

Bouteille gaz Soudure Augustins du 01/01/2022 au 31/12/2024 Coût 198.33 de consignation. Les recharges sont en plus. Il est rappelé la nécessité de faire retirer la clause de reconduction du contrat.

Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 21

**d. Convention projet tutoré FIZFAB**

Projet tutoré de DSAA mention Design. Prise en charge des frais financiers engendrés par l'étude.

Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 21

**e. Convention projet tutoré SINTERMAT**

Projet tutoré de DSAA mention Design. Prise en charge des frais financiers engendrés par l'étude.

Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 21

**f. Convention projet tutoré Flots Nicolas**

Projet tutoré de DSAA mention Design. Prise en charge des frais financiers engendré par l'étude.

Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 21

**g. Projet tutoré de DSAA mention Design.**

Prise en charge des frais financiers engendrés par l'étude.

Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 21

**h. Convention Lycée Lumière établissement payeur**

Convention de mise en place d'une convention de mutualisation de la paye pour trois ans pour tout type de paye. Cette convention remplace la convention annuelle pour la prise en charge des vacances Modèles Vivants et vacances Erasmus.

Son champ plus large et sa durée simplifieront la mise en paiement de vacances

Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 21

**i. Contrat Graphimailer**

Maintenance des 2 massicots : contrat de 3 an 1370.88€ par an soit 201€ en moins par an

Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 21

**j. Convention de prêt de costume**

Convention avec le musée des tissus pour le prêt de costume durant la durée des travaux. En contrepartie le lycée prend une assurance pour couvrir le risque de dégradation et de vol de ces costumes

Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 21

**k. Convention d'occupation dans le cadre d'un tournage**

La société de Production « Petit Film » prépare actuellement le prochain long-métrage de Stéphane Demoustier « Borgo ».  
Elle est à la recherche d'un établissement scolaire qui serait transformer en un décor de prison pour 7 jours de tournage pendant les vacances de Pâques.

Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 21

**l. Convention de stage Léa Blondeau DSSA**

Étudiante en DSAA DG 2e année.  
lieu du stage : Archives départementales

Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 21

**m. Convention Erasmus**

Convention de partenariat ERASMUS avec l'Escuela Superior de Diseño de Madrid

Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 21

♦ Vote global : Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 21

Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 21

**✓ Décision Budgétaire Modificative - DBM pour info et pour vote**

✓ DBM pour information

✓ DBM pour vote

o Prélèvement sur fonds de roulement

Il est proposé de prélever 23 000€ pour l'aménagement du laboratoire de chimie

Cette opération est la reprise de celle proposé au CA de novembre et qui ne se réalisera qu'en février mars compte tenu des délais d'approvisionnement.

Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 21

**✓ Acceptation matériel région pour valeur résiduel nulle**

La région propose le transfert de propriété des biens listés sur l'état en date du 7 décembre 2021

♦ Vote : Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 21

✓ **Attribution d'une gratification JPO 2022**

80€ à chacune des deux étudiantes de DSSA qui ont conçu les affiches JPO 2022.

- Juliette Lambert

- Célia El Khomssi

Elles sont toutes les deux en DSAAD2 Design Graphique

♦ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 21

✓ **A destination de la Caisse de Solidarité du lycée.**

Acceptation de quatre-vingts dons de reliquat de compte cantine (de cinq centimes à 46.70€) pour un total de 636.68€

♦ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 21

✓ **Admission en non-valeur :**

Créances de demi-pension dues par Mme THOMAS Magali, pour un montant de 495.72€ Certificat d'irrecouvrabilité reçu en date du 19 janvier 2022.

♦ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 21

✓ **Tarif FAB LAB**

Nous sommes régulièrement sollicités par d'anciens étudiants qui souhaitent utiliser le fablab de la Centrale.

Nous vous proposons de permettre à ces anciens de bénéficier de ce dernier dans la mesure où ces étudiants sont formés et que cela contribue à développer le rayonnement de l'ESAA.

Les tarifs ont été fait après études pour être dans la fourchette basse de ce qui se pratique sur l'agglomération.

A été ajouté un tarif de matière d'œuvre - au presque cout d'achat - qui pourrait « cadrer » un peu mieux les matériaux entrant aux fablab - et éviter que les utilisateurs ne se voient servir des plastiques hautement inflammables et dangereux pour les équipements et les personnes, en place de l'acrylique requis pour la découpe laser. Cela permettrait également aux étudiants de bénéficier de tarifs de gros.

Ce tarif fonctionnera sans doute assez peu en début d'exercice. Par contre, les générations d'étudiants se succédant, on peut s'attendre à une demande croissante - Lyon est sous dotée en équipements du type du nôtre.

Ce tarif sera réservé à des usagers autonomes sur les équipements - anciens de la formation de DSAA et DN made essentiellement.

♦ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 21

---

#### IV. Questions diverses

Mme Lassasseigne porte à la connaissance du CA les informations transmises par M. Fontaines, parent élu FCPE, qui travaille avec le lycée sur certains aménagements du site Diderot. Les travaux déjà réalisés ont un impact positif sur l'ambiance du lycée. L'engagement de la FCPE aux côtés du lycée va se poursuivre par le biais d'achats de plantes notamment.

La séance est levée à 19 h 50.

Le président de séance :

Karine NATALE



Le secrétaire de séance :

*O. Lassasseigne*

Odile LASSASSEIGNE

Lyon, le 10 février 2022

à

Monsieur le recteur de l'Académie de Lyon.

MOTION SUR LA DOTATION GLOBALE HORAIRE :

Les personnels enseignant·e·s du Lycée La Martinière Diderot ont appris quelle dotation globale horaire était accordée pour l'année scolaire 2022-2023. **Celle-ci ne pourra pas couvrir les besoins pour assurer le bon fonctionnement du lycée.**

**Le manque de moyens a un effet direct sur la scolarité des élèves puisqu'il impose de se limiter aux horaires plancher et ne permet donc pas de proposer des cours en groupe, y compris pour les disciplines qui sont parfois d'un accès difficile aux élèves.** Par exemple, les langues sont condamnées à être maintenues aux horaires plancher, ce qui, lorsque les effectifs sont en hausse comme les prévisions du rectorat l'indiquent, est pédagogiquement inadapté. En Philosophie, les professeur·e·s bénéficiaient d'une heure en groupes pour la série Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D) ; les élèves de cette série ont besoin d'un accompagnement plus important pour parvenir à appréhender cette discipline en Terminale or la dotation actuelle a contraint de remettre cette organisation en question. La série Sciences et Technologies de Laboratoire (STL) n'a pu voir les horaires des disciplines scientifiques respectés que parce que la dotation a été abondée de onze heures.

En outre, nous n'avons pu que constater une décision qui, certes, donne quelques heures en plus sur la dotation globale horaire mais nous semble inacceptable. **L'ouverture de la Seconde Formation Orientation Ouverte (F2O) l'an dernier était présentée comme une expérimentation et avait obtenu une dotation spécifique qui nous avait, d'ailleurs, inquiété·e·s puisque les élèves de cette classe n'ont pas bénéficié des mêmes enseignements que les élèves d'une Seconde standard : ni sciences, ni d'autre langue vivante que l'anglais, et des horaires en deçà des horaires plancher.** Puisque cette classe est aujourd'hui intégrée à la dotation globale horaire, **nous considérons que la dotation doit être supérieure afin d'accorder aux élèves le volume horaire correspondant à celui d'une classe de Seconde et les enseignements auxquels tout élève de Seconde a droit.**

**L'an dernier, déjà, nous avons constaté que les Indemnités pour Missions Particulières avaient été portées à leur minima**, c'est-à-dire aux deux I.M.P. statutaires versées au Référent Culture et à l'Education Physique et Sportive. Parmi les missions imposées, l'obligation pour les élèves et étudiant·e·s de valider les compétences « Pix » contraint les professeur·e·s à les encadrer sans qu'aucune heure, ni aucune rémunération n'y soient associées - cette mission est assumée par des professeur·e·s principaux·ales, déjà obligé·e·s d'assurer le suivi et l'orientation des élèves sur leurs heures de cours depuis la disparition des heures de vie de classe ; il en est de même pour le Gestionnaire d'Accès aux Ressources (G.A.R.). **Ces situations se multiplient et obligent la Cheffe d'établissement à se réserver un fonds « de roulement » avec des H.S.A. non distribuées afin de rémunérer les missions non pédagogiques nécessaires au bon fonctionnement du lycée vu cette dotation insuffisante**, en attendant la remontée des V.S. en octobre qui montrera les heures gagnées en plafonnant les pondérations.

Alors que la dotation globale horaire des établissements de toute l'Académie de Lyon impose des restrictions lors des répartitions par discipline, **nous apprenons la reconduite du programme « Je réussis au lycée »**. La dotation de ce programme consiste en 266 Heures Supplémentaires Effectives, moins rémunérées que ne le sont les heures de cours. Nous considérons que les heures d'enseignement doivent prévaloir sur les dispositifs de soutien aux élèves en difficulté ; en effet, davantage d'heures d'enseignement permettent justement à ces élèves d'accéder aux savoirs et savoir-faire puisque le temps passé sur les notions abordées est plus important. Si le rectorat a les moyens de fournir des dotations en H.S.E., ne serait-il pas plus judicieux d'abonder dès le départ une D.G.H. qui offrirait à l'ensemble des élèves et étudiant·e·s les enseignements qu'il·elle·s sont en droit de recevoir ?

Nous vous prions, Monsieur le recteur, d'accepter l'expression de nos respectueuses salutations,

**Les personnels d'enseignement & d'éducation :**

**« Liste S.N.E.S.-fsu » ;**

**Les représentants des parents d'élèves : ;**



**Les représentants des élèves ;**

**Les représentants des personnels ATOSS & administratifs.**